

---

*Classer les instituteurs ; les payer convenablement ; leur fournir des livres et autres documents pédagogiques propres à amener l'uniformité dans les méthodes d'enseignement (1) ; créer des bibliothèques scolaires : voilà autant de moyens propres à améliorer notre système d'enseignement, sans le détruire.*

Au commencement du siècle, le prêtre patriote fonda, à ses frais, le collège classique, d'où sont sortis les lutteurs qui nous ont conquis, dans les parlements, les libertés constitutionnelles dont nous jouissons aujourd'hui. Au lendemain de 1837-1838, nous voyons encore le clergé patriote, guidé par les évêques, prêtant main-forte à l'autorité civile qui venait d'établir le premier système d'écoles publiques que nous ayons eu au Canada. Avec 1842, s'ouvre la brillante époque de l'Union qui vit le triomphe des nôtres dans la politique, la littérature et la colonisation.

A la fin de ce même siècle, nous retrouvons toujours le clergé au poste d'honneur. Mais les besoins sont désormais multiples, les exigences ne sont plus les mêmes : le clergé, malgré son dévouement, ne peut suffire à la tâche. Aux laïques, aux pères de famille à faire leur devoir, maintenant. Ce qu'il faut à la province de Québec, aujourd'hui, ce sont des agriculteurs instruits et des industriels capables de rivaliser avec les étrangers. Aux autorités civiles incombe le grave devoir de prêter main-forte au clergé dans l'œuvre capitale de l'éducation de la jeunesse. Il n'y a pas un instant à perdre. Pendant que nous nous querellons, que nous perdons notre temps à supposer de mauvaises intentions chez ceux qui ne partagent pas nos idées en matières administratives ; pendant ce temps-là, nos pouvoirs d'eau incomparables, nos riches forêts, nos mines, nos chemins de fer passent aux mains des Américains qui sont en train d'acheter la province de Québec. Le jour n'est peut-être pas loin où le million de l'oncle Sam gouvernera notre pays. Qu'arrivera-t-il si nous laissons grandir nos enfants dans l'ignorance ?—Viendra un temps où les Canadiens-français, dans leur propre pays, ne seront plus que les serviteurs des capitalistes étrangers.

## II

Toujours à propos d'instituteur, nous avons, tout récemment, causé longuement avec l'honorable juge Langelier, membre du Conseil de l'Instruction publique. L'éminent magistrat a bien voulu nous dire qu'il lisait *L'Enseignement Primaire* avec plaisir, et qu'il s'intéressait vivement au sujet que nous avons traité dans la livraison d'octobre.

---

(1) Les Conférences pédagogiques, le Bureau central, la diffusion de *L'Enseignement Primaire*, voilà des mesures absolument progressives dues à l'initiative du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique et à l'esprit progressif du gouvernement provincial ; ces mesures font espérer beaucoup pour l'avenir.